



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01294

Numéro SIREN : 527 874 952

Nom ou dénomination : C.D.M.A. AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2016 sous le numéro de dépôt 1683



RSM Rhône-Alpes
2 bis, rue Tête d'Or
69006 LYON
T : +33 (0) 4 72 69 19 19

www.rsmfrance.fr

GREFFE TC ST ETIENNE	
N° gestion :	2010 B 1294
le :	07 MAR. 2016
N° dépôt :	1683
Visa du greffier :	✶

C.D.M.A
SARL au Capital de 20 000 Euros
24 rue Saint Symphorien
42 140 CHAZELLES SUR LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE
LA SARL C.D.M.A EN SAS

R.C.S. 527 874 952 RCS SAINT-ETIENNE

A l'Associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 18 février 2016, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2015, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :
 - un chiffre d'affaires de 189 k€, en augmentation de 61 % par rapport à l'exercice précédent,
 - un bénéfice net de 28 k€ en progression de 5 k€ au regard de celui de l'exercice clos au 30 septembre 2014,
 - des capitaux propres de 81 k€ pour un capital de 20 k€,
 - le fonds de commerce n'est pas valorisé à l'actif du bilan.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

.../...

- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, en particulier la décision de l'associé unique du 24 décembre 2015 de procéder à une distribution de dividendes de 20 k€, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Lyon, le 3 mars 2016
Le Commissaire aux Comptes
et à la transformation
RSM Rhône-Alpes

A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. V. ...", with a long horizontal line extending from the end.

Représenté par Jean-Yves PERROT
Membre de la Compagnie
Régionale de LYON